

The evidence of  
the witnesses  
for the de-  
fense, includ-  
ing that of the  
accused, if he  
is a witness,  
will be taken  
here in the  
order in which  
they give evi-  
dence.

Le lendemain matin, c'était le faire j'ai partit  
l'après-midi entre 15:30 hrs. et 16:00 hrs et j'ai  
marché pour mon transfert.

Je suis revenue le mardi matin et je me suis  
fait parader devant le Captain Talbot, il m'a  
donné quatre-vingt jours de C.B. sans fumer ni parler.  
alors j'ai convaincu mon C.B. il m'a pris en ennuie  
de fumer et parler, alors je fumai et parla, le brigadier  
m'a averti et m'a parado au bureau, il m'a donné  
encore sept jours de C.B. et une semaine sans fumer.

Le lendemain soir, j'étais "lancé", je suis parti le six  
septembre et je suis arrivé le neuf au matin à 0900 hrs.  
moins cinq minutes.

J'ai été mis sous "cler anest" immédiatement, j'ai resté  
vingt-cinq heures et quinze minutes dans le clinch avant  
d'être parades, et de nous aucun officier.

L'ordulg n'a même pas passé dans le "Grand Room" et ni  
l'ordulg brigadier, alors il me parada devant le Captain  
Talbot et me demanda dans quelle unité je voulais aller.  
alors il me fit signer pour l'unité que je voulais aller  
pour mon transfert.

Il m'a demandé si j'avais de quoi à dire.

J'ai répondu que non.

Alors il m'a dit que j'étais pour parader devant le  
Major Leblancme à la Martinique, et quand je paradais  
devant le Major, il me demanda si j'avais le quoi à dire.  
je répondis, Non.

Il me demanda si j'acceptrais la punition qu'il était  
pour me donner, et j'ai répondu que je l'accepterais et qu'il  
ne m'aurais pas parades devant les vingt-quatre heures,  
que j'étais dans le clinch, et que je préfrais avoir une  
"Court-Martial" pour avoir justice.